

OBJET RENOVIATION DE LA PISCINE DU CHAUDRON

AVENANTS AUX MARCHES D'ORDONNANCEMENT PILOTAGE
ET COORDINATION (OPC); DE CONTRÔLE TECHNIQUE (CT)
ET DE COORDINATION DE SECURITE ET PROTECTION
DE LA SANTE (CSPS)

AUTORISATION DE SIGNER LES AVENANTS CORRESPONDANTS

Dans le cadre des travaux de rénovation de la Piscine du Chaudron, des missions d'Ordonnancement Pilotage et Coordination (OPC), de Contrôle Technique (CT) et de Coordination de Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) ont été confiées respectivement aux entreprises BLIN et MISERY pour un montant de 16 300,00 € HT, VERITAS pour un montant de 26 000,00 € HT et SOCOTEC pour un montant de 5 340,00 € HT.

Le prolongement de la durée initiale des travaux de vingt semaines supplémentaires nécessite la présence de ces intervenants pour une durée équivalente.

Il convient donc d'ajuster leurs honoraires pour la période supplémentaire, comme suit :

	Montant € HT initial du marché	Montant € HT Avenant	Nouveau montant € HT du marché	Ecart entre montant initial et nouveau montant
BLIN et MISERY (OPC)	16 300,00	8 500,00	24 800,00	+ 52,1 %
VERITAS (CT)	26 000,00	3 000,00	29 000,00	+ 11,5 %
SOCOTEC (CSPS)	5 340,00	1 200,00	6 540,00	+ 22,7 %

S'agissant de marchés à procédure adaptée, leur conclusion ne nécessite pas l'avis obligatoire de la Commission d'Appel d'Offres, mais requiert néanmoins l'autorisation du Conseil Municipal lorsque l'augmentation est supérieure à 5 %, conformément à l'Article L 2122-22 4° du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, je vous demande :

- 1° d'approuver le prolongement de délai de ces missions ;
- 2° d'approuver l'augmentation des montants des marchés des missions d'Ordonnancement Pilotage et Coordination (OPC), de Contrôle Technique (CT), et de Coordination de Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) ;

Rapport n° 08/6-43

RECUEIL
15.09.08
15.09.08

3° de m'autoriser à signer les Avenants correspondants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Gilbert ANNETTE

OBJET RENOVIATION DE LA PISCINE DU CHAUDRON

AVENANTS AUX MARCHÉS D'ORDONNANCEMENT PILOTAGE
ET COORDINATION (OPC), DE CONTROLE TECHNIQUE (CT)
ET DE COORDINATION DE SECURITE ET PROTECTION
DE LA SANTE (CSPS)

AUTORISATION DE SIGNER LES AVENANTS CORRESPONDANTS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant les crédits imputés au Budget principal 2008 sous les Chapitre 23 et Article 2313 ;

Sur le RAPPORT N° 08/6-43 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur COUDERC Alain, 15ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le prolongement de délai des missions d'OPC, de CT et de CSPS de l'opération de rénovation de la Piscine du Chaudron.

ARTICLE 2

Approuve l'augmentation du montant des marchés des missions :

- | | |
|-----------------------------|------------------|
| - passé avec BLIN ET MISERY | + 8 500,00 € HT, |
| - passé avec VERITAS | + 3 000,00 € HT, |
| - passé avec SOCOTEC | + 1 200,00 € HT. |

Délibération n° 08/6-43

REOU LE
15.09.08
DPPF 074

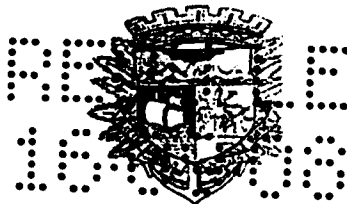
ARTICLE 3

Autorise le Maire à signer les Avenants correspondant.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **16 SEP. 2008**



Gilbert ANNETTE



Ville de Saint-Denis : Direction du Patrimoine Bâti
29 Espace République - Bas de la Rivière 97400 Saint Denis

Opération : "RENOVATION PISCINE DU CHAUDRON"

Marché : Mission OPC

AVENANT N°1 Au marché OPC BLIN & MISERY

Maitre d'ouvrage :	Ville de Saint Denis
Titulaire du marché :	BLIN & MISERY Sarl
Maitre d'œuvre :	Ville de Saint Denis
Date de notification du marché le :	nov.-06

Article I / Objet

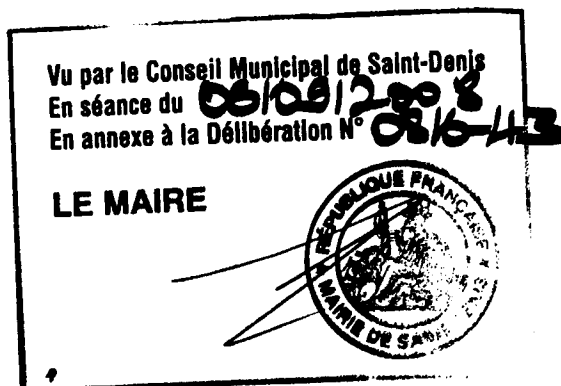
Le présent avenant a pour objet une prolongation de délais de la mission OPC pour la présente opération de rénovation, suite aux travaux complémentaires accordés aux entreprises ayant entraînés un délai supplémentaire de 20 semaines, soit :

Article II / Montant

→ Délai supplémentaire :	20 semaines
→ Honoraires :	8 500,00 €

Le nouveau montant du marché est donc de :

Montant du marché initial HT :	16 300,00 €
Montant de l'avenant n°1 HT	8 500,00 €
Total HT :	24 800,00 €
Total TTC :	26 908,00 €



Article III

Toutes les clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraintes aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestations

Fait en 2 exemplaires le 09 juillet 2008. à Saint Paul.

L'OPC BLIN & MISERY
36, rue de la baie 97460 Saint-Paul email : blin.misery@wanadoo.fr tél : 0262 55 49 02 - fax : 0262 55 49 03

Le Maître d'Ouvrage Ville de St Denis
i

blin&misery

Entreprise de Travaux de Génie Civil

100 rue de la République - 97400 Saint-Denis

RECUEIL
160908
PREP 074

MAIRIE DE SAINT DENIS
Direction du Patrimoine Bâti
29 Espace République – Bas de la Rivière
97400 Saint Denis

A l'attention de M. TRANQUILLIN

- Envoi par courrier
- 1^{er} envoi par fax
- 1^{er} envoi par mail
- Remis en mains propres
- Recommandé avec accusé de réception

Saint Paul le, 26 août 2008

n/ref :
LDF/VL/2008.1953
opération :
VILLE DE SAINT DENIS - RENOVATION DE LA PISCINE DU
CHAUDRON
objet :
2^{ème} Projet avenant n°01 au contrat OPC

Monsieur,

Dans le cadre de notre mission OPC qui nous a été confiée par Acte d'Engagement du 23 novembre 2006 concernant l'affaire citée en référence et conformément à l'article 8 du CCAP, nous vous soumettons ci-dessous notre 2^{ème} projet d'avenant n°01 suite aux travaux complémentaires accordés aux entreprises, qui annule et remplace la précédente proposition en date du 24/04/08.

- Date initiale de l'OS de démarrage : 09/07/2007 pour une durée de 35 semaines
- Date de fin des travaux : 11/04/2008
- Prolongation de délai des travaux jusqu'au 20/06/08 (durée supplémentaires de 10 semaines)
- Nouvelle prolongation de délai suivant planning définitif des entreprises : 10 semaines (à partir du 20 juin 2008)

L'avenant correspondant ci-joint, devra nous être retourné signé par vos soins.

Dans l'attente de votre accord, afin que nous puissions poursuivre notre mission,

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Ludovic DI FRANZ,

blin&misery

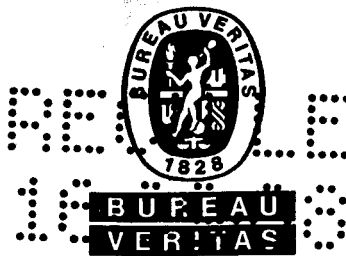
36, rue de la baie 97460 Saint-Paul
email : blin&misery@wanadoo.fr
tél : 0262 55 49 02 fax : 0262 55 49 03

copie à :

pièce(s) jointe(s) :
Avenant n°01

Blin&Misery

36, rue de la baie 97460 Saint-Paul
email : blin&misery@wanadoo.fr
tél : 0262 55 49 02
fax : 0262 55 49 03



OPÉRATION " RENOVATION DE LA PISCINE DU CHAUDRON "
SAINT-DENIS

AVENANT N° 1
A LA CONVENTION DE CONTRÔLE TECHNIQUE
RUN 706113

ENTRE LES SOUSSIGNÉS,

D'UNE PART La MAIRIE DE SAINT-DENIS , Maître d'Ouvrage de l'Opération

ET D'AUTRE PART Le BUREAU VERITAS, Contrôleur Technique de l'Opération

il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 2 – DESIGNATION DE LA CONSTRUCTION PROJETEE

Délai prévu pour l'exécution des travaux : 35 semaines

Dépassement du délai des travaux : 20 semaines

ARTICLE 4 - HONORAIRES

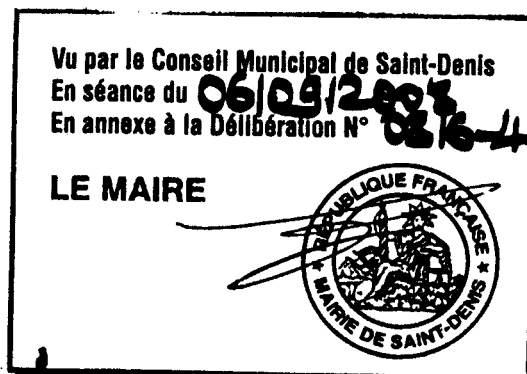
HONORAIRES PREVUS AU CONTRAT	26 000 Euros HT
HONORAIRES SUPPLEMENTAIRES	3 000 Euros HT
TOTAL DES HONORAIRES	29 000 Euros HT

Les autres articles de la Convention de Contrôle Technique RUN 706113 restent inchangés.

Le présent avenant comporte 1 page. Il a été émis en 2 exemplaires originaux par le BUREAU VERITAS, le 9 juillet 2008.

Le Port, le
Le BUREAU VERITAS

M. CARPENTIER
Directeur



A _____, le
Le MAÎTRE DE L'OUVRAGE

AVENANT N° 1

A. Identifiants

EXE4/99

Ministère, collectivité ou établissement :

(Nom, Adresse, Direction, Sous-direction, Bureau, Téléphone, Télécopie)

Commune de Saint-Denis
Direction du Patrimoine Bâti
29 Espace République
Bas de la Rivière
97400 Saint-Denis

Titulaire du marché objet du présent avenant :

SOCOTEC REUNION
8 Rue Henri Cornu
Technopole de la Réunion
97801 Saint-Denis Cedex 9

Représenté par M. LAPERON Edmond

Date d'examen du projet d'avenant par la Commission d'appels d'offres (le cas échéant) :

Montant initial du marché : 5 340.00 € HT soit 5 793.90 € TTC

Modifications successives de ce montant :

(la mention des décisions de poursuivre au présent tableau n'a qu'une valeur de récapitulation et ne saurait avoir pour effet de donner un caractère contractuel à ces décisions)

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Montant de l'Acte HT	Nouveau montant HT ⁽¹⁾	Nouveau montant TTC ⁽¹⁾
Avenant	1	1 200.00	6 540.00	7 095.90

(1) Tous les avenants doivent être inscrits dans ce tableau même lorsqu'ils ne modifient pas le montant du marché, dans ce cas faire figurer dans la case nouveau montant « pour mémoire »

B. Objet de l'avenant

EXE4/99

Indiquer ici la nature des modifications introduites dans le marché initial.

- Lot 1 : travaux supplémentaires, suivant le devis annexé au présent avenant.

Désignation	HT	TVA 8.5 %	TTC
Montant du Marché de base	5 340,00	453,90	5 793,90 €
Montant de l'avenant n° 1	1 200,00	102,00	1 302,00 €
Nouveau montant du marché	6 540,00	555,90	7 095,90 €
Ecart	22,47%		

Il est précisé que les clauses du marché initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

Si l'avenant termine une contestation, il conviendra d'inclure une clause par laquelle les parties renoncent à tout recours contentieux pour l'objet du présent avenant.

C. Signatures des parties

EXE4/99

A _____, le _____

Visa ou avis du contrôleur financier ou d'État

Le titulaire,
(signature)

La personne responsable du marché ou le représentant de la collectivité
ou de l'établissement compétent pour signer le marché (signature)

Date d'envoi à la préfecture :

D. Notification de l'avenant

EXE4/99

La notification consiste en la remise d'une photocopie certifiée conforme de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaires). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A _____, le _____

